



56^{ème} session du Conseil des Droits de l'Homme

Point 2 – Dialogue interactif sur le compte rendu oral de la mission internationale indépendante d'établissement des faits pour le Soudan

Intervention du Luxembourg

19 juin 2024

Merci, Monsieur le Président,

Le Luxembourg s'associe à la déclaration de l'Union européenne et remercie la Mission pour son rapport oral d'hier.

Nous ajoutons notre voix à votre appel à un cessez-le-feu immédiat. À cause de la situation sécuritaire et des déplacements forcés massifs, environ 18 millions d'enfants, soit 90% des jeunes soudanais, sont privés d'éducation : ces enfants et jeunes doivent pouvoir retourner à l'école et dans leurs foyers au plus vite. Le droit international humanitaire doit être respecté, les attaques sur les civils ou les infrastructures civiles doivent cesser et les blocages, par les deux parties au conflit, de l'arrivée de l'aide humanitaire doivent être levés. Leurs alliés internationaux doivent respecter l'embargo sur les armes et montrer une réelle volonté politique pour mettre fin à ce conflit. La communauté internationale doit soutenir les plans de réponse d'OCHA et appuyer les pays limitrophes, déjà surchargés.

Les forces de soutien rapides du Général Dagalo semblent déterminées de poursuivre les crimes contre l'humanité contre les Masalit et d'autres communautés africaines au Darfour. C'est monstrueux et inacceptable. Nous saluons la résolution récente du Conseil de sécurité.

Monsieur, Mesdames les membres de la Mission,

Le Luxembourg soutient pleinement votre mandat. Quant à la perspective des enfants souffrant les pires conséquences de ce conflit, comment assurez-vous la prise en compte de leurs voix lors des enquêtes ? Comment pouvons-nous assurer aussi que les défenseur·e-s soudanais-es des droits humains puissent continuer à effectuer leur travail ?

Je vous remercie.

(244 mots – 1m30s)